

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 novembre 1966

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT
DE LA ZAMBIE

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais signaler à la Chambre des communes la présence, à la tribune de l'Orateur, d'un très distingué visiteur, Son Excellence le président de la Zambie, M. Kenneth Kaunda. (*Applaudissements*) Il est accompagné de deux membres importants de son gouvernement, M. Wina, ministre des Finances, et M. Mudenda, ministre de l'Agriculture, ainsi que de M. Chona, secrétaire permanent du ministère des Affaires étrangères. Au nom de tous les députés, je souhaite à nos visiteurs un séjour agréable et fructueux au Canada. (*Applaudissements*)

• (11.10 a.m.)

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
PERMANENT

L'ordre du jour appelle: Ordres du jour inscrits au nom du gouvernement:

8 novembre—Suite du débat ajourné sur la motion de M. Macaluso.—Que le douzième rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 3 novembre 1966, soit agréé.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette motion a été renvoyée à plus tard l'autre jour. Pourrait-on l'ajourner à nouveau, du consentement unanime de la Chambre?

M. l'Orateur: Sauf erreur, l'honorable ministre veut parler de l'ordre n° 108, inscrit au nom du gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, monsieur l'Orateur. La motion vise à réduire le quorum du comité des transports et des communications. Je doute qu'il soit vraiment nécessaire de l'adopter.

M. Knowles: Bravo.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit réservée?

Des voix: D'accord.

(La motion est réservée.)

MODIFICATION À LA LOI SUR LES CORPORATIONS CANADIENNES

LA CONSTITUTION EN SOCIÉTÉ PAR
LETTRES PATENTES

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et Registraire général du Canada) propose la 1^{re} lecture du bill n° S-51 modifiant la loi sur les corporations canadiennes afin de faciliter la constitution par lettres patentes de corporations sans but lucratif.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET
DÉTERMINATION DU REVENU
D'UN PENSIONNÉ

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité dans sa prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide: qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur la sécurité de la vieillesse, applicable à partir de janvier 1967, pour pourvoir au paiement sur le Fonds du revenu consolidé et à l'imputation au Fonds de sécurité de la vieillesse, en vertu de cette loi, d'un montant mensuel appelé le supplément de revenu garanti, accordé à certains pensionnés au titre de cette loi, jusqu'à concurrence de quarante pour cent du montant de la pension payable aux termes de cette loi; pour pourvoir à la détermination du revenu d'un pensionné aux fins de l'attribution de ce supplément et aux appels pouvant être interjetés par les pensionnés contre les décisions prises ou déterminations faites sous le régime de cette loi; et pour pourvoir aux autres matières qui s'y rapportent ou en résultent.

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

L'ADMISSION DE LA CHINE CONTINENTALE
ET L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Le leader de l'opposition (M. Diefenbaker) a la parole. (*Applaudissements*)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'apprécie beaucoup cet indice d'unification à la Chambre. (*Exclamations*)